

ASSEMBLEE NATIONALE5 octobre 2005

LOI D'ORIENTATION AGRICOLE - (n° 2341)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 837 Rect.

présenté par
M. Chatel

ARTICLE 14

Supprimer le *a*) du 1° du I de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet d'éviter les distorsions de concurrence entre les producteurs et négociants privés, par rapport aux coopératives.